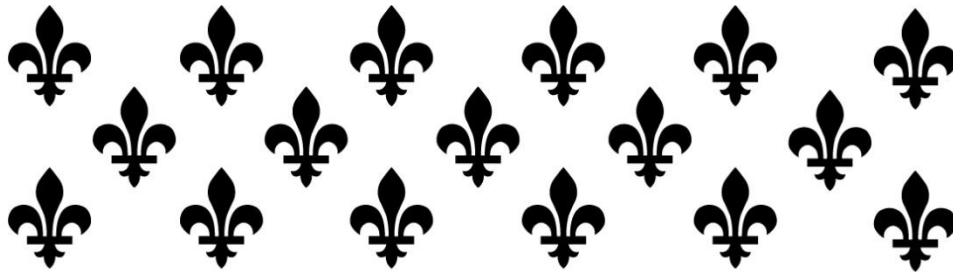


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 23 novembre 2021 — N° 13

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Girard, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 5, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2021 et à certaines autres mesures, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 5.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 10 h 26, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

Les travaux reprennent à 10 h 34.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

23 novembre 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **96** en annexe)

Pour : **72** Contre : **43** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 5 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 5 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **97** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose que le principe du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

23 novembre 2021

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de féliciter M. Jean-Paul Grappe, récipiendaire d'un diplôme honoris causa de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage aux Grands Verdunois Claude Trudel et Claude Chapdelaine.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise Novo Électronique inc.

M. Ciccone (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Edgar Rouleau, maire sortant de Dorval.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de féliciter le Choeur d'enfants Vox Luminosa pour le lancement de l'album Aux fenêtres du temps.

23 novembre 2021

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de la Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gaston Rocheleau pour son engagement bénévole et communautaire.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Anny Roy, lauréate d'un prix Coup de coeur de la Fédération des agricultrices du Québec.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de féliciter M. André Tourigny pour sa nomination à titre d'entraîneur-chef des Coyotes de l'Arizona.

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Orchestre métropolitain.

À 13 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

23 novembre 2021

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Pierre Reid, ancien député d'Orford.

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 13 novembre 2021, que lui a adressée Mme Catherine Fournier, députée de Marie-Victorin, l'informant de la démission.

(Dépôt n° 91-20211123)

Présentation de projets de loi

M. Roberge, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 9 Loi sur le protecteur national de l'élève

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **98** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 9.

Dépôts de documents

Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

(Dépôt n° 92-20211123)

23 novembre 2021

Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, dépose :

Le rapport d'activités 2020-2021 du Centre de la francophonie des Amériques.
(Dépôt n° 93-20211123)

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

L'entente concernant la pratique d'activités de chasse communautaire à l'original à des fins alimentaires, rituelles ou sociales dans la ZEC Louise-Gosford.
(Dépôt n° 94-20211123)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 1 concernant le potentiel de service de certaines traverses maritimes gérées par la Société des traversiers du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 octobre 2021 par M. LeBel (Rimouski);
(Dépôt n° 95-20211123)

La réponse à la question écrite n° 3 concernant le financement des organismes d'action communautaire autonome, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 octobre 2021 par M. LeBel (Rimouski);
(Dépôt n° 96-20211123)

La réponse à la question écrite n° 4 concernant les résultats de la formation accélérée rémunérée afin de recruter des préposés aux bénéficiaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 octobre 2021 par Mme Sauvé (Fabre);
(Dépôt n° 97-20211123)

La réponse à la question écrite n° 28 concernant le traitement des prestations spéciales pour des aides techniques aux programmes d'assistance sociale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 novembre 2021 par Mme Dorion (Taschereau);
(Dépôt n° 98-20211123)

23 novembre 2021

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 octobre 2021 par Mme Jeannotte (Labelle) concernant la rénovation et le maintien en opération de la pisciculture de Lac-des-Écorces.

(Dépôt n° 99-20211123)

M. le président dépose :

Le rapport spécial du Protecteur du citoyen intitulé *La COVID-19 dans les CHSLD durant la première vague de la pandémie – cibler les causes de la crise, agir, se souvenir*;

(Dépôt n° 100-20211123)

Le rapport d'activité 2020-2021 du Comité de surveillance des activités de l'Unité permanente anticorruption du Québec;

(Dépôt n° 101-20211123)

Une lettre, que lui a adressée M. Lefebvre, whip en chef du gouvernement, l'informant du retrait de la députée de Huntingdon à titre de membre de la Commission de la culture et de l'éducation, conformément à l'article 121 du Règlement;

(Dépôt n° 102-20211123)

La copie de la motion proposée par M. Marissal (Rosemont) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 24 novembre 2021, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 103-20211123)

23 novembre 2021

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 2, 3, 4, 9, 10 et 11 novembre 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale et portant sur la formation des juges en ces matières. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 104-20211123)

Questions et réponses orales

M. le président dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour la période de questions, les déclarations de députés, les débats restreints et les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition.

(Dépôt n° 105-20211123)

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Legault, premier ministre, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Fortin, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

23 novembre 2021

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Marissal (Rosemont), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme que la transparence et la recherche de vérité sont essentielles pour maintenir la confiance de la population envers nos institutions;

QU'elle rappelle que le Code d'éthique et de déontologie de ses membres prévoit que leur conduite doit être empreinte, notamment, de droiture, d'honnêteté, de sincérité et de justice, de même qu'ils doivent agir avec rigueur et participer à la recherche de la vérité;

QU'elle souligne que la Loi sur la fonction publique exige des membres de l'Administration publique et des fonctionnaires qu'ils exercent leurs fonctions dans l'intérêt public, au mieux de leur compétence, avec honnêteté et impartialité, et mentionne qu'ils sont tenus de traiter le public avec égards et diligence;

Par conséquent, qu'elle demande aux membres du gouvernement et de l'Administration publique de faire preuve d'un grand sens des responsabilités à l'endroit de la population du Québec, et de participer pleinement, ainsi qu'en toute transparence, aux différentes enquêtes en cours ou à venir sur la gestion de la pandémie de COVID-19.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 99 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

23 novembre 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, conjointement avec M. Derraji (Nelligan), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure) et M. Lebel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les 16 lauréates et lauréats des Prix du Québec 2021, lesquels sont des personnes au parcours professionnel exceptionnel, d'une créativité admirable, qui font preuve d'innovation et d'audace dans leurs secteurs d'activité respectifs;

QU'elle rappelle que les Prix du Québec constituent la plus haute distinction remise chaque année par le gouvernement du Québec pour souligner la contribution remarquable de personnes dans les domaines de la culture et de la science;

QU'elle souligne également que l'édition 2021 a été marquée par la création du prix Denise-Filiatrault, du nom de cette grande dame et icône de la culture québécoise, afin de récompenser l'excellence en arts de la scène et de mettre en valeur des gens qui font briller le Québec dans ce domaine;

QU'enfin, elle reconnaisse que chacune de ces personnes contribue de manière significative à la construction de notre identité collective, à l'évolution de notre belle société et au rayonnement du talent et du savoir québécois.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 100 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

23 novembre 2021

Mme Sauvé (Fabre), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), présente une motion concernant les rapports faisant état de la situation ou d'observations dans les CHSLD pendant la première vague de la pandémie de COVID-19; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure) et M. Lebel (Rimouski), présente une motion concernant le retrait des articles touchant la protection du territoire agricole du projet de loi n° 103 et leur inclusion dans un projet de loi spécifique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 30 novembre 2021 de 10 heures à 11 h 55, après les affaires jusqu'à 18 h 05 et de 19 h 30 à 21 h 10, le mercredi 1^{er} décembre 2021 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 15, de 15 heures à 17 h 35 et de 19 h 30 à 22 h 05, le jeudi 2 décembre 2021, après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55, de 15 heures à 17 h 35 et de 19 h 30 à 22 h 05, ainsi que le vendredi 3 décembre 2021, après les affaires courantes vers 11 h 15 jusqu'à 12 h 55;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Association professionnelle des notaires du Québec
Conseil du statut de la femme

23 novembre 2021

Chambre des notaires
Fédération des associations de familles monoparentales
et recomposées du Québec
Martin Blais, Chaire de recherche sur la diversité
sexuelle et la pluralité des genres de l'UQAM
Fédération des parents adoptants du Québec,
conjointement avec l'Association de parents pour
l'adoption québécoise
Andréane Letendre, agricultrice
Line Picard, femme ayant été porteuse gestationnelle à
deux reprises
Janik Bastien-Charlebois, professeure
Commission des droits de la personne et des droits de la
jeunesse
Regroupement des maisons pour femmes victimes de
violence conjugale, conjointement avec la Fédération des
maisons d'hébergement pour femmes
Me Louise Langevin, professeure titulaire à la Faculté de
droit de l'Université Laval
Barreau du Québec
Direction nationale de la protection de la jeunesse
Florence Ashley, juriste, bioéthicienne transféminine
Mouvement Retrouvailles, conjointement avec le groupe
Les oubliés (es) de la loi 113
Association des avocats en droit familial
Me Sylvie Schirm
Isabel Côté, Chaire de recherche du Canada sur la
procréation pour autrui et les liens familiaux,
conjointement avec Kévin Lavoie, professeur adjoint,
École de travail social et de criminologie, Université
Laval
Dominique Goubau, professeur titulaire à la Faculté de
droit de l'Université Laval
Coalition des familles LGBT (Mona Greenbaum),
conjointement avec le Conseil québécois LGBT (Ariane
Marchand-Labelle)
TransEstrie, conjointement avec Action santé travesti(e)s
et transsexuel(le)s
Aide aux trans Québec
Annie Pullen Sansfaçon, professeure titulaire à l'École
de travail social de l'Université de Montréal

23 novembre 2021

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 101 en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

23 novembre 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 24 novembre 2021, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Marissal (Rosemont).

23 novembre 2021

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que l'enquête de la coroner sur la gestion de la pandémie dans les CHSLD a révélé à ce jour les graves manquements, lacunes et incohérences du réseau de la santé;

QU'elle déplore l'absence de vision d'ensemble de la situation malgré les nombreuses et fréquentes révélations dévoilées par les médias;

QU'elle affirme que les impacts de la mauvaise gestion de la pandémie se sont fait sentir dans tous les secteurs de la société;

QU'elle reconnaisse que les Québécoises et les Québécois et plus particulièrement des personnes âgées et leurs familles ont souffert de l'improvisation et du manque de professionnalisme du gouvernement;

QU'elle souligne que la population n'a pas eu accès aux avis écrits et documents qui ont été utilisés par le gouvernement pour prendre les décisions, notamment ceux rédigés par la Santé publique;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement d'instituer sans délai une enquête publique, en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête, sur la gestion de la pandémie de COVID-19.

23 novembre 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 13, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 21.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, proposant que le projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Kelley (Jacques-Cartier) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans 10 semaines ».

À 16 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 23.

23 novembre 2021

La motion de report est déclarée recevable.

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 56 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 34 minutes 31 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 12 minutes 47 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 8 minutes 57 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 7 minutes 30 secondes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes par député. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de report de M. Kelley (Jacques-Cartier).

Le débat est ajourné au nom de M. Tanguay (LaFontaine).

À 18 h 30, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 24 novembre 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

23 novembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 96)

POUR - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 43

Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

23 novembre 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 97)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

23 novembre 2021

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation :

(Vote n° 98)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

23 novembre 2021

Sur la motion de M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Marissal (Rosemont), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 99)

(Identique au vote n° 98)

Sur la motion de M Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, conjointement avec M. Derraji (Nelligan), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia), M. Roy (Bonaventure) et M. Lebel (Rimouski) :

(Vote n° 100)

(Identique au vote n° 98)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 101)

(Identique au vote n° 98)
